

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi, le 03 mai 2021 à 19h00, à huis clos à la salle du conseil municipal sous la présidence de Mme Johanne Morissette, mairesse, et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Lyne Bolduc et Sandra Girard

Messieurs les conseillers Martin Bouchard, Pierrot Lessard et Michel Morin

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Myriam Lessard, directrice générale

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par Mme Johanne Morissette, mairesse

101-05-21 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 3 MAI 2021
À 19 H 00 A HUIS CLOS**

1. *Mot de bienvenue*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Application du décret 177-2020*
4. *Exemption de lire les minutes et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 06 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 12 avril 2021*

5. ADMINISTRATION

- 5.1 *Acceptation liste des comptes à payer, des comptes payés, et salaires bruts pour le mois d'avril 2021*
- 5.2 *Rapport de dépenses de la directrice générale*
- 5.3 *Rapport de dépenses du préposé aux travaux publics*

6. RÉSOLUTIONS À ADOPTER

- 6.1 *Résiliation de bail; matricule 32209-89-7728, annulation des taxes municipales, effectif au 1 janvier 2021.*
- 6.2 *Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est, contribution 2021*
- 6.3 *Cotisation annuelle au Regroupement Sport et Loisirs*
- 6.4 *Renouveler le contrat d'entretien pour la génératrice au 7 rang Caron (réseau d'eau potable) -par Wajax, génératrice Drummond*

- 6.5 *Offre de service EXT- Conseil, plans et devis, phase 1, parc au Cœur du village*
- 6.6 *Proposition de services d'ingénierie pour l'évaluation, la coordination de divers projets*
- 6.7 *Proclamation de la semaine nationale en santé mentale*
- 6.8 *Autorisation de l'adoption de la charte municipale pour la protection de l'enfant*
- 6.9 *Nomination des élus sur les comités municipaux*
- 6.10 *Nomination des signataires et attestation concernant l'administration municipale caisses Desjardins d'Alma*
- 6.11 *Appui au comité du bassin Versant Saguenay et nomination d'un représentant*
- 6.12 *Renouvellement de la cotisation et attestation à Camping Québec*
- 6.13 *Autorisation des travaux de réfection du printemps 2021 sur le chemin de la Boulonnaire*
- 6.14 *Achat de sulfate féérique*
- 6.15 *Frais de services, service des travaux publics*
- 6.16 *Nettoyage des puisards et stations de pompage*
- 6.17 *Soutien au recensement 2021 de statistiques Canada*
- 6.18 *Nomination du représentant de la municipalité de Lamarche, audition du 6 mai 2021 contre Mme Carmen Tremblay, cours des petites créances*
- 6.19 *Dépôt au programme d'aide à la voirie locale, volet redressement et accélération, présentation d'une demande d'aide financière*
- 6.20 *Autorisation des travaux sur les chemins du lac Miquet du Domaine Bouchard*

7. COURRIER

- 7.1. *Maison des Jeunes, projet KTF participation financière*
- 7.2. *Suivi des dons municipaux*
- 7.3. *Ministère des Forêts, de la faune et des parcs : travaux dans les habitats fauniques*
- 7.4. *Récif 02, programme de mentorat des femmes en politique municipale*
- 7.5. *Ministère de la sécurité publique, semaine de la sécurité civile du 2 au 8 mai 2021*

8. RAPPORT DES COMITÉS

- 8.1. *Rapport de la mairesse*
- 8.2. *Rapport du service incendie*

9. AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1 *Motion de remerciements, madame Lise Garon*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 10.1 *Mme Fabienne Girard*

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

102-05-21 3. APPLICATION DU DÉCRET 177-2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT le décret numéro 596-2021 du 28 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 mai 2021

CONSIDÉRANT QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personnes y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à

tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un vote secret est requis, celui-ci puisse être tenu par tout moyen de communication convenu par tout moyen permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquentment et de préserver le caractère secret du vote;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020, portant sur les séances tenues par tout conseil et par tout conseil exécutif ou administratif d'une municipalité, d'une communauté métropolitaine, d'une société de transport en commun ou d'une règle intermunicipale, sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin

ET RÉSOLU

QUE le conseil **ACCEPTE** que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou en étant présent sur place.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

103-05-21 **4. EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI, 6 AVRIL 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021**

La directrice générale dépose les procès-verbaux et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard

ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 12 avril 2021 soient adoptés tel que déposés

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

5. ADMINISTRATION

104-05-21 **5.1. ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES BRUTS POUR LE MOIS D'AVRIL 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de trente-neuf mille neuf cent cinquante dollars et cinquante-sept sous (39 950.57\$).

La liste des comptes payés par prélèvement bancaire au montant de quarante-trois mille cent soixante-dix-huit dollars et trente sous (43 178.30\$)

Les salaires payés aux élus au montant mille huit cent soixante dollars (1 860.00\$) et les salaires des employés au montant dix-sept mille neuf cent soixante-dix dollars et quatre-vingt-dix sous (17 970.90\$).

Les avantages sociaux au montant de trois mille deux cent douze dollars et quatre-vingt-un sous (3 212.81\$).

QUE ces dépenses soient imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total cent six mille cent soixante-douze dollars et cinquante-huit sous (106 172.58\$).

Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 6866 à 6898 inclusivement.

LISTE DES COMPTES À PAYER

Nom de l'entreprise	Montant à payer
Association Directeurs Municipaux QC	258.69 \$
Areo-Feu	318.20 \$
BGM	218.40 \$
Boivin & Gauvin inc.	756.54 \$
Bureau Véritas Canada	295.49 \$
Mégaburo	1 078.68 \$
Cain Lamarre	1 566.55 \$
Camping Québec	231.71 \$
CMP Mayer	339.18 \$
Collectes CODERR	97.73 \$
CopieXpert	4 121.85 \$
Dépanneur Notre-Dame	679.86 \$
Les Électriciens du Nord	300.86 \$
Entreprise Fortin Labrecque	344.93 \$
Eurofins Environnex	296.92 \$
Fédération Québécoise Municipalités	626.61 \$
Gravier Donckin Simard et Fils	6 501.83 \$
Gestion Michel Gaudreault	517.39 \$
GLS Logistics Canada	15.11 \$
Équipement récréatifs Jambette	3 409.35 \$
Entreprise Lachance	704.22 \$
Produits Lépine inc.	419.91 \$
Martin Morissette	45.00 \$
MRC Lac-St-Jean	7 735.63 \$
Myriam Lessard	35.00 \$
Nutrinor division Quincaillerie	40.26 \$
Potvin & Bouchard	1 021.01 \$
Puisatiers de Delisle inc.	5 751.33 \$
Les Pétroles RL inc.	61.00 \$

Sécuror	19.53 \$
SonXPlus Électrocom Technologie	229.95 \$
Excavation Multi-Projet	1 911.85 \$

TOTAL : 39 950.57 \$

LISTE DES COMPTES PAYÉE PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

Fournisseurs	Montant Payé
Ministre des Finances du Québec	118.00 \$
Ministre des Finances du Québec	118.00 \$
REVENU QUÉBEC	50.37 \$
Hydro-Québec	788.24 \$
Hydro-Québec	28.82 \$
Hydro-Québec	28.82 \$
Hydro-Québec	366.77 \$
Hydro-Québec	889.00 \$
Hydro-Québec	142.19 \$
Hydro-Québec	136.05 \$
Hydro-Québec	300.98 \$
Bell Canada	134.25 \$
Bell Canada	59.91 \$
Hydro-Québec	827.27 \$
Visa Desjardins	851.91 \$
Hydro-Québec	733.31 \$
Hydro-Québec	355.69 \$
Alain Gauthier	1 125.00 \$
Transport Adapté	747.00 \$
Gilles Boudreault	962.50 \$
Revenu Québec	1 671.77 \$
Hydro-Québec	1 776.67 \$
Ministre des Finances du Québec	340.28 \$
Petite caisse	109.23 \$
Entreprise Fortin Labrecque	27 785.61 \$
Entrepreneur forestier Alex et Nico	2 730.66 \$

TOTAL : 43 178.30 \$

Comptes à payer : 39 950.57 \$
Comptes payés 43 178.30 \$
Total des salaires net des employés et des élus : 17 970.90 \$

Grand Total : 106 172.58 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, Myriam Lessard, directrice générale, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Myriam Lessard, directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

6. RÉSOLUTIONS À ADOPTER

107-05-21 6.1. RÉSILIATION DU BAIL : MATRICULE 3209-89-7728, ANNULATION DES TAXES MUNICIPALES, EFFECTIF AU 1 JANVIER 2021

ATTENDU QUE le locataire du LOT 5 850 976 du cadastre du Québec a déposé une demande de « déclaration de libération des lieux » à la MRC Lac-Saint-Jean-Est;

ATTENDU QUE la MRC Lac Saint-Jean-Est a accepté de résilier le bail en date du 31 décembre 2020 et que le dossier sera fermé;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lamarche a reçu une confirmation de cet acte par la firme d'évaluation BTF;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

QUE les élu.es de la municipalité de Lamarche **ACCUSENT** cet état de fait et **ACCEPTENT** d'annuler les taxes pour l'année 2021 considérant que ce lot est au nom du Gouvernement du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

108-05-21 6.2. TRANSPORT ADAPTÉ LAC-SAINT-JEAN EST, CONTRIBUTION 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a une entente intervenue entre la ville d'Alma, les municipalités (13) du secteur de la MRC Lac St-Jean Est et la Corporation du Transport adapté Lac St-Jean Est;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année la municipalité participe financièrement au transport adapté Lac-Saint-Jean-Est;

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU monsieur le conseiller Michel Morin

QUE la municipalité de Lamarche s'implique au niveau régulier de Transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2021 préparées par Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est,

QUE les élus.es de la municipalité de Lamarche **CONSENTENT** à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités;

- I. La municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac Saint-Jean Est (organisme responsable du transport au cours de la période du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2021 un montant de 747\$ à être versé en un versement pour le 6 mai 2021
- II. Ce montant additionnée aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera des prévisions budgétaires de revenus totaux de quatre cent trente-quatre mille deux cent soixante-cinq -huit dollars (434,265\$), devant être défrayées pour le service régulier de transport adapté Lac-Saint-Jean est aux personnes handicapées pour l'exercice 2021

III. De plus, la ville d'Alma accepte, d'une part, que la subvention de soixante-cinq (65%) des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'Arrêté en conseil no. 2071-79 (11 juillet 1979), soit versées directement par le Ministère des Transports, à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est, ainsi qu'à la réalisation du plan de transport handicapés approuvé par le Ministère des Transports,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

109-05-21 6.3 COTISATION ANNUELLE AU REGROUPEMENT SPORT ET LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche est membre, depuis plusieurs années de cet organisme qui offre de multiples avantages tels que :

- Expertise de professionnelle
- Être admissible aux différents programmes de subvention
- Recevoir des formations
- Etc...

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

QUE les élus.es **ACCEPTENT** de renouveler leur membership pour la somme de cinquante (50\$) dollars pour l'année 2021-2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLES.ÈRES

110-05-21 6.4. RENOUVELER LE CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA GÉNÉRATRICE AU 7 RANG CARON (RÉSEAU D'EAU POTABLE) – PAR WAJAX, GÉNÉRATRICE DRUMMOND

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire un entretien préventif, des pièces d'entretien et inspection préventif de cet équipement d'urgence pour assurer un service continu d'eau potable à ces citoyens lors de panne électrique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a reçu une offre de service de l'entreprise qui a procédé à l'installation de la génératrice et que celle-ci a l'expertise nécessaire pour assurer cet entretien préventif;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité **ACCEPTTE** l'offre de service déposée par l'entreprise Wajax pour une période de trois (3) ans soit du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2023 à raison de deux (2) visites par année;

QUE la municipalité accepte de défrayer les coûts pour les services suivants à raison de 2 visites à chaque année :

- Entretien préventif 642.00\$/ par année
- Pièces d'entretien 260.85 \$/ par année
- Inspection préventive 561.00\$/ par année
- Plus taxes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

111-05-21 6.5. OFFRE DE SERVICES EXT CONSEIL, PLANS ET DEVIS, PHASE 1, PARC CŒUR DU VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a reçu une subvention de l'ordre de cent dix mille (110,000\$) dollars de la MRC Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier de ce projet est de cent soixante-dix mille (170 000\$) dollars, que la municipalité attend sous peu d'autres confirmations de subventions;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à une installation conforme et sécuritaire pour l'installation des jeux et de tous les autres équipements, selon les exigences des assurances de la municipalité, il y a lieu d'avoir des plans d'implantation, de construction et de mise en forme;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance des travaux sera sous la responsabilité du professionnel;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du professionnel sont admissibles dans le cadre de ces subventions;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

QUE les élus.es de Lamarche **ACCEPTENT** de signer l'entente avec *EXT Conseil* pour la somme de treize mille six cent cinquante dollars (13 650\$), taxes en sus;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

112-05-21 6.6. PROPOSITION DE SERVICES D'INGÉNIEURIE POUR L'ÉVALUATION, LA COORDINATION DE DIVERS PROJETS

CONSIDÉRANT QUE l'état de la chaussée du réseau routier municipal exige des travaux de réfection, de réhabilitation afin de les rendre conformes et sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut faire une meilleure planification à court, moyen et long terme de son réseau routier et de déposer des demandes de subventions auprès de différents ministères exigeant des normes très strictes dès le dépôt des demandes ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service servira à faire des inspections du réseau routier, permettra d'établir des concepts, de supporter des demandes de subventions et d'encadrer des travaux en régie, et combler les besoins en ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE les rapports finaux exigent des rapports d'inspection validés par des ingénieurs;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE les élus.es de Lamarche **ACCEPTENT DE SIGNER** une entente avec le Groupe MSH Services Conseils pour répondre au besoin d'ingénierie pour l'évaluation, la coordination de divers projets au montant de quinze mille (15 000\$) dollars. (tx en sus)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

113-05-21 **6.7. PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE EN SANTÉ MENTALE**

CONSIDÉRANT QUE la semaine nationale en santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale-Division du Québec, membre du réseau qui initie l'évènement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la semaine nationale de la santé mentale :

II EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpouvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.nes ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

114-05-21 **6.8. AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Lamarche adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

115-05-21 6.9. NOMINATION DES ÉLUS SUR LES COMITÉS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller au poste # 4 Martin Bouchard remet une lettre de démission de certains comités.

CONSIDÉRANT QUE les rôles d'un.e conseiller.ere municipal.e est de voter le budget, de décider des travaux communs à réaliser, d'organiser et de créer les services publics municipaux et d'aider au développement économique municipal
(Réf : *Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux, nov. 2018*)

CONSIDÉRANT QUE la nomination de Mme Johanne Morissette, à titre de mairesse de Lamarche, et que celle-ci siégeait sur différents comités municipaux, qu'il y a lieu de la remplacer;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse siège d'office sur tous les comités;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

QUE la composition des comités est:

- *Comité gestion, surveillance administrative (règlements et politiques) et finances*
Monsieur Michel Morin, conseiller # 3
Monsieur Pierrot Lessard, conseiller #5
- *Comité des loisirs*
Madame Lyne Bolduc, conseillère #6
Monsieur Martin Bouchard, conseiller # 4
- *Comité bibliothèque*
Monsieur Pierrot Lessard, conseiller # 5
- *Comité sécurité civile*
Monsieur Pierrot Lessard, conseiller # 5
Monsieur Michel Morin, conseiller # 3
- *Comité des ressources humaines*
Madame Lyne Bolduc, conseillère # 6
Monsieur Michel Morin, conseiller # 3
- *Comité de gestion des actifs*
Poste vacant
Comité MADA, la politique familiale et la Maison des Jeunes
Madame Lyne Bolduc, conseillère #6
- *Comité sur la réglementation d'entretien des chemins de villégiatures*
Monsieur Michel Morin, conseiller # 3
Monsieur Pierrot Lessard, conseiller # 5
- *Comité consultatif d'urbanisme*
Madame Sandra Girard, conseillère #2
Monsieur Pierrot Lessard, conseiller # 5
- *Comité bâtiments municipaux*
Monsieur Michel Morin, conseiller # 3
- *Comité camping*
Monsieur Michel Morin, conseiller # 3
- *Comité aqueduc et égout*
Monsieur Michel Morin, conseiller # 3
- *Comité Service incendie – Régie intermunicipale*
Monsieur Pierrot Lessard, conseiller # 5
- *Comité Quad et motoneige*
Madame Sandra Girard, conseillère #2
- *Comité Corvée collective -Parc*
Monsieur Michel Morin, conseiller # 3
Monsieur Pierrot Lessard, conseiller, # 5
- *Comité des chemins*
Monsieur Michel Morin, conseiller #3
Monsieur Martin Bouchard, conseiller #4

QU'advenant une démission, les élus.es aient l'obligation de la faire par une correspondance écrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

116-05-21 **6.10. NOMINATION DES SIGNATAIRES ET ATTESTATION CONCERNANT L'ADMINISTRATION MUNICIPALE CAISSE DESJARDINS D'ALMA**

CONSIDÉRANT la démission de Mme Lise Garon, mairesse et signataire dans l'administration municipale de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lamarche a désigné une nouvelle mairesse pour la fin du mandat avant les élections du 7 novembre 2021 en la personne de Mme Johanne Morissette;

CONSIDÉRANT QUE les signataires inscrits présentement sont au nombre de trois (3) dont deux (2) membres du personnel à l'administration qu'il y a lieu d'avoir la parité sur l'administration municipale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Lamarche désigne les personnes suivantes à être signataires pour tous les documents concernant les effets bancaires soient :

- Monsieur le conseiller au siège # 3 Michel Morin,
- Madame la mairesse, Johanne Morissette
- Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière
- Annick Lachance, secrétaire-trésorière adjointe

QUE tous les pouvoirs des représentants doivent être exercés de la façon suivante soit au moins 2 signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

117-05-21 **6.11 APPUI AU COMITÉ DU BASSIN VERSANT SAGUENAY ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de bassin versant de la rivière Shipshaw (CBRS) souhaite agrandir son territoire en incluant le bassin versant de la rivière des Aulnaies;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Municipalité de Lamarche au projet CBRS lui permettra se doter d'un portrait, d'un diagnostic et plan d'action sur l'eau et ses usages, le tout dans une optique de développement durable, et avec le soutien de l'Organisme de bassin versant du Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement du territoire, incluant l'élaboration du portrait, du diagnostic et du plan d'action est autofinancé;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE les élus.es de Lamarche **APPUIENT** le CBRS dans son projet d'agrandissement du territoire incluant le bassin versant de la rivière des Aulnaies, et de désigner, Monsieur le conseiller Pierrot Lessard pour siéger sur son conseil d'administration, éventuellement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONS EILLERS.ÈRES

118-05-21 **6.12. RENOUELEMENT DE LA COTISATION, ATTESTATION DE CLASSIFICATION À CAMPING QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche opère toujours le camping municipal et marina Tchitogama;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité assume la gestion financière de cet équipement touristique et actif municipal;

CONSIDÉRANT QUE Camping Québec est lié avec Tourisme Québec à délivrer les attestations d'opération pour l'exploitation d'un établissement de camping au Québec;

IL EST PPROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard

ET RÉSOLU

QUE les élus.es **ACCEPTENT** de **DÉFRAYER** les frais de classification pour la saison avant le 15 mai 2021 au montant de deux cent un dollar et cinquante-trois sous (201.53\$) tx en sus

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLES.ÈRES

119-05-21 **6.13. AUTORISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PRINTEMPS 2021 SUR LES CHEMINS DE LA BOULONNIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Boulonnière a été très endommagé lors de la période de dégel 2021;

CONSIDÉRANT QU'après avoir consulté les entreprises du secteur, les entreprises Dunckin Simard ont été les seuls à avoir répondu à la demande d'intervention immédiate avec leurs équipements;

CONSIDÉRANT QUE suite à des consultations, il y a lieu de faire des correctifs sur au moins un kilomètre afin de pallier à cette problématique qui saurait se renouveler les année subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'apparition de cet état de fait, la Municipalité a dû réagir efficacement en s'adjoignant une entreprise disponible, ayant les équipements sur place pour rendre accessible ce chemin aux résidents du secteur en toute sécurité, d'assurer une présence continue advenant une détérioration des conditions routières,

CONSIDÉRANT QUE cet évènement inhabituel et imprévisible, la Municipalité de Lamarche a pris un contrat d'engagement moral et responsable envers cette entreprise pour poursuivre les travaux après le dégel réglementaire au Québec;

IL EST PPROPOSÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard

ET RÉSOLU

QUE les élus.es **ACCEPTENT D'ACCORDER** à Dunkin Simard un contrat de cinquante-sept mille (57 000\$) tx en sus pour la réfection du chemin de la Boulonnaire sur environ un (1) kilomètre qui consiste à

- Creuser des fossés
- Épandre et niveler en utilisant des résidus récupérés pour rehausser donc en améliorant sa résistance;
- Compacter et mise en forme en ramenant le chemin à huit (8) mètres de largeur;
- Appliquer une couche de 150mm de pierre concassée et finaliser avec du 0 ¾

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLES.ÈRES

7. COURRIER

7.1. Maison des Jeunes, projet KTF participation financière

7.2. Suivi des dons municipaux

7.3. Ministère des Forêts, de la faune et des parcs : travaux dans les habitats fauniques

7.4. Récif 02, programme de mentorat des femmes en politique municipale

7.5. Ministère de la sécurité publique, semaine de la sécurité civile du 2 au 8 mai 2021

8.RAPPORT DES COMITÉS

8.1. Rapport de la Mairesse et suivi MRC Lac Saint-Jean Est

8.2. Rapport du services incendie

9.AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Motion de remerciements, à madame Lise Garon, mairesse de Lamarche de novembre 2017 à avril 2021

Lise Garon est une femme de cœur et de principes.

Elle a occupé un poste difficile et bien qu'on puisse critiquer certaines de ses actions, on ne peut nier qu'elle a toujours donner le maximum d'elle-même. C'est ce qui fait d'elle une grande dame et à sa manière un modèle de courage.

La municipalité tient à remercier Mme Garon pour son implication et pour le temps qu'elle a consacré à tous ses concitoyens.

Nous lui souhaitons le meilleur dans ses projets à venir et de pouvoir être présente auprès de sa famille comme elle le souhaite.

10.PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Fabienne Girard a fait parvenir un courriel. Le registre des questions est annexé au procès-verbal.

127-05-21 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Michel Morin

QUE la séance soit levée. Il est à 19h54

Nous soussignées, Mme Johanne Morissette, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale ayant signées le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

Madame Johanne Morissette, mairesse

Mme Myriam Lessard, directrice générale